



## FICHE D'INSCRIPTION - ANNEE 2018 / 2019

### STAGES ENFANTS et STAGES ENFANTS-ADULTES

STAGE choisi :	Jour et horaire :
NOM de l'enfant :	Prénom :
NOM de l'adulte responsable ou de l'accompagnant (pour les stages en binôme) :	Prénom :
Adresse postale :	
Adresse électronique :	
Téléphone fixe	Téléphone mobile (en cas d'urgence uniquement)
Adhésion à l'Association « Les Arts @ Genay » (sauf si adhésion familiale de 10 € à jour)	5 €
Prix du stage	.....
TOTAL	.....
Acompte	10 €
Solde (à régler le jour du stage)	.....

Les ateliers sont ouverts à tous, adultes et enfants, dans la limite de 15 participants au maximum (voire moins selon les activités) et de 6 au minimum.

Le gros outillage professionnel est mis à disposition des adhérents et doit être respecté par chacun.

Le petit matériel est fourni par l'adhérent selon une liste fournie en début d'atelier.

Pour les stages un acompte de 10 € doit être versé à l'inscription. Le solde doit être payé le jour du stage. Le prix est fixé en fonction de l'activité choisie. Remise pour 2<sup>e</sup> activité : 10% sur la moins chère.

En cas d'absence aux stages, le montant de l'inscription restera acquis à l'Association sauf en cas de :

- . maladie longue durée, sur présentation d'un certificat médical ;
- . déménagement à plus de 40 km ;
- . cas de force majeure, après accord des Membres du bureau.

Chaque adhérent doit être couvert par sa propre assurance responsabilité civile.

Enfin, pour des raisons de sécurité, les enfants doivent être accompagnés et récupérés à l'atelier par un adulte responsable. Aucun enfant ne quittera l'atelier seul. Les horaires doivent être bien respectés et, en cas d'absence, il est préférable d'avertir l'animateur(trice) au numéro de téléphone qui sera communiqué.

Merci de votre compréhension.

***Toute l'équipe de l'Association « Les Arts @ Genay » vous souhaite une agréable saison, riche en expériences artistiques, dans la bonne humeur et l'enthousiasme collectifs.***

Date :

Signature de l'Adhérent (lu et approuvé)